



PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Psychologues chargés de l'examen psychotechnique

Comme défini dans l'Arrêté du 18 janvier 2019, La formation des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite

Objectifs de la formation :

Il s'agit pour les psychologues

- D'identifier leur mission dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite
- De connaître les principaux facteurs de risques pouvant être examinés avec des tests psychotechniques validés et une trame d'entretien individuel structuré
- De connaître le cadre réglementaire et le déroulement de l'examen psychotechnique
- D'identifier le profil des candidats ou conducteurs pour lesquels est demandé un examen psychotechnique par le médecin agréé consultant hors commission médicale ou par la commission médicale
- De connaître les qualités psychotechniques requises pour choisir les tests psychotechniques les plus adaptés.
- D'acquérir des connaissances dans le domaine de la sécurité routière et dans le domaine de la psychopédagogie pour le passage des tests
- De savoir rédiger des comptes rendus à destination des médecins agréés et de la commission médicale.

Programme

Présentation des participants

Module 1 : Accidentalité routière

-Données épidémiologiques -Aspects psychologiques et comportementaux

Module 2 : Cadre réglementaire

-Textes généraux (décret, arrêté, circulaire) relatif à l'examen psychotechnique-Le contrôle médical de l'aptitude à la conduite

Module 3 : La pratique de l'examen psychotechnique

-Condition de réalisation de l'examen - Différents temps de l'examen

-Spécificités de l'entretien - Dimensions à investiguer- Adaptation au profil du candidat

-Le choix des tests Recommandations en fonction des profils

-La rédaction du compte rendu -Déontologie- Structure réglementaire -Communication des résultats à l'utilisateur

Validation et sanction : Attestation de suivi de formation (nécessaire pour se réinscrire sur les listes préfectorales des psychologues habilités à passer les examens psychotechniques dans le cadre du permis de conduire)

Public visé : - Psychologues inscrits au répertoire ADELI faisant prestation des tests psychotechniques par le biais de leur propre compte ou d'un centre de tests psychotechniques - Nombre de 20 participants maximum pour la formation Initiale

Moyens pédagogiques de la formation : Paper-board, vidéo projecteur, supports pédagogiques, ordinateur, tests psychotechniques

Encadrement : Mme Aude TELCHID PSYCHOLOGUE CLINTIENNE FORMATRICE

Validation : Evaluation des connaissances et savoir-faire, feuilles de présence et attestation de formation, clés USB support.

Durée de validité du certificat :

- 1 an pour la formation initiale (9h), confirmée par une formation continue (3h) au bout de 1 an valable 5 ans